



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Lise POTTIER intitulée « L'intervention orthophonique dans les pathologies neurodégénératives démentielles ».

Information pratiques :

Dates : 9/10 février 2023 et 13/14 avril 2023

Horaires de la formation : 9h-12h30/13h30-17h

Durée : 28 heures

Public concerné : orthophonistes titulaires du CCO

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : formation en présentiel assurée par une formatrice (Lise POTTIER). Support du diaporama remis aux stagiaires, documents divers (cartes mentales, arbres décisionnels études de cas, exemples de CR), nombreuses vidéos, études de cas cliniques et mises en pratique.

Moyens permettant de suivre l'action et d'en apprécier les résultats : formation en présentiel avec questionnaires intermédiaires et questionnaires post formation et questionnaire de satisfaction

Modalités d'évaluation : questionnaires de synthèse des connaissances au cours de la formation et questionnaires de contrôle de connaissances à la fin de chaque session + questionnaire de satisfaction à la fin de la deuxième session

Lieu de formation : Grand hôtel à STRASBOURG

Tarifs : 680 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 780 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 780 Euros - 448 Euros soit 332 Euros).

Objectifs pédagogiques :

Cette formation constitue le premier volet d'un cycle de deux sessions dont l'objectif est l'intervention orthophonique dans les pathologies neurodégénératives aux différents stades de la maladie. Les objectifs de cette première session sont :

- Développer quelques notions sur le vieillissement normal et pathologique
- Décrire les différentes pathologies neurodégénératives et leurs tableaux cliniques
- Décrire les différents stades de ces pathologies
- Evaluer les aspects cognitifs, linguistiques et communicationnels de ces pathologies.

Objectifs opérationnels :

- Savoir faire la différence entre vieillissement normal et vieillissement pathologique
- Connaître et savoir identifier les différentes pathologies neurodégénératives démentielles ou troubles neurocognitifs majeurs
- Savoir réaliser un bilan orthophonique des troubles neurologiques et pouvoir évaluer les aspects cognitifs, linguistiques et communicationnels de ces pathologies

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité
42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 8 février 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink on a light blue background. The signature consists of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)